

**Mercredi 14 mars 2018**

**Monsieur Le Président,**

Dès l'annonce faite par M. le Premier Ministre d'abaisser à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur le réseau routier français, j'ai manifesté mon opposition à cette mesure et n'ai eu de cesse, depuis, de multiplier les démarches pour tenter de convaincre le gouvernement de renoncer à cette décision.

Je tiens par la présente lettre à vous faire part des raisons qui me poussent à conduire ces actions, à vous en décrire le contour, et aussi à recueillir votre avis.

- Tout d'abord, cette décision est d'ordre réglementaire. Elle consiste en une modification du code de la route et à ce titre, ne sera soumise à aucun vote, ni au Parlement ni ailleurs. Le seul pouvoir exécutif dispose de ce choix. S'agissant d'une mesure qui va impacter lourdement tous nos concitoyens dans leur quotidien, ce canal de décision est particulièrement choquant, et ce d'autant plus qu'à aucun moment dans les promesses de campagne de l'actuel président de la République et de sa majorité, ce sujet n'avait été abordé.

- La manière dont l'annonce est faite est tout aussi surprenante, de par sa rapidité (le décret n'est pas encore signé que déjà la mesure est annoncée comme définitive) et aussi de par le recours massif à des campagnes de presse (payantes) alors même que les élus ne sont pas informés précisément.

- En réponse à une Question au Gouvernement que je lui ai posée dans le cadre d'une séance de Questions d'Actualité, M. le Premier Ministre m'a évidemment indiqué que la préoccupation était d'ordre sécuritaire et que l'enjeu était celui de la réduction du nombre d'accidents de la route, et donc de morts et de blessés.



Personne ne peut sérieusement s'opposer à des mesures allant dans ce sens. Mais au cas particulier, rien ne démontre que ce but sera atteint. Les expérimentations menées pendant deux ans (2015-2017) ne prouvent aucunement l'efficacité de cette mesure en termes d'accidentologie. D'ailleurs, l'ancien Premier Ministre Bernard CAZENEUVE n'avait pas voulu la mettre en œuvre pour cette raison.

On estime par ailleurs, que le coût du changement des 22 000 panneaux s'élève à 10 millions d'euros. On remarque que la plupart des pays européens (Royaume-Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Grèce...) ont mis en place des limitations de vitesse à 90 km/h voire 100 km/h, le Danemark expérimentant même un relèvement de 80 à 90 km/h.

- Enfin, et c'est bien là le plus grave, les conséquences de cette disposition ne seront pas les mêmes partout. Au cas particulier de notre département de l'Aveyron, la quasi-intégralité du réseau secondaire est concernée, c'est-à-dire tous les parcours, qu'ils soient de desserte locale ou de transit. La topologie de notre département va qui plus est aggraver le phénomène de ralentissement provoqué par l'alignement de la vitesse maximale de tous les véhicules, quel que soit leur gabarit, et engendrer – à n'en pas douter – l'apparition de nouveaux comportements à risque. Les territoires aux caractéristiques à dominante rurale, où la mobilité se calcule en temps de parcours bien plus qu'en distance, où les collectivités territoriales ont consenti d'énormes efforts pour entretenir et améliorer la voirie, où il est encore nécessaire d'investir pour poursuivre le désenclavement et favoriser l'activité économique et l'attractivité sous toutes ses formes sont gravement touchés par cette mesure intolérablement uniforme et arbitraire.

Aux côtés de nombreux collègues parlementaires, sans considération partisane, je participe à plusieurs actions de sensibilisation ; nous avons multiplié les adresses aux différents ministres ; nous auditionnons aussi – dans un groupe de travail ad hoc – les partis prenantes du dossier.

A ce stade, il m'importe vraiment de pouvoir mesurer l'opinion majoritaire de notre département de l'Aveyron.

Aussi, je vous demande de me faire part de votre avis sur cette question en utilisant le coupon joint à la présente afin que puisse me faire l'écho fidèle d'un point de vue d'acteurs du terrain aveyronnais à l'Assemblée Nationale.

Veuillez recevoir, je vous prie, **Monsieur Le Président**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Arnaud VIALA**



Assemblée nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP  
01-40-63-72-40  
contact@arnaudviala.fr

8, place du Mandarou - 12100 Millau  
05-65-58-46-95  
1, place Foch - 12400 Saint-Affrique  
05-65-99-05-81  
www.arnaudviala.fr

**Arnaud VIALA**  
Député de l'Aveyron